

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 264

présenté par  
M. Rolland, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles,  
Mme Génisson, Mme Delaunay, M. Jean-Marie Le Guen,  
Mme Marisol Touraine, Mme Lemorton, M. Christian Paul, M. Rogemont, Mme Iborra, M. Mallot,  
M. Jean-Louis Touraine, M. Gille, Mme Biémouret, M. Juanico, M. Lebreton, Mme Orliac,  
M. Renucci, Mme Pinville, Mme Boulestin, Mme Faure  
et les commissaires membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche  
et Mme Fraysse

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 18 par les mots :

« et de la lutte contre l'exclusion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les associations de lutte contre l'exclusion sont des acteurs essentiels à la lutte contre les exclusions, elles s'adressent aux personnes les plus vulnérables, celles qui ne sont pas dans une logique d'insertion.

Associer les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et celles qui luttent contre les exclusions permettra d'atteindre un plus grand nombre de personnes, les plus désocialisées et de leur garantir des actions visant à l'insertion dans la vie quotidienne, notamment des actions visant à faciliter l'accès aux soins.